

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2026

2026 - 55

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

**COMMUNE DE LA
SALVETAT-ST-GILLES**

**DATE DE CONVOCATION
4 juin 2026**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	24
Absents	5
Procurations	5
Pour	29
Votants	29

Objet

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU PROFIT
DE L'ASSOCIATION ATELIER
JEUNE THÉÂTRE**

Reçu en Préfecture
Le

Publié ou notifié,
Le

Le Maire,

Le dix juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT-ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs – ARDERIU – GADAL – LABAT – BERGOUIGNIOU – TERKI – COURADETTE – ABDELAOUI – MAUTRAY – COSTES – AZAR – DALLA-BARBA – PONS – ESTEZET – VIEU – FOURCADE – ROUQUETTE – LUMEAU – REVOLLIÉ – SALABERT – VITAL – FALIERES – DURON – LATOUR – ESCANDE

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs ANDRAU, SANNI-RODRIGO, PRIEUR, BENSÂÏD, BLAIS.

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU a donné procuration à M. ARDERIU

Mme SANNI-RODRIGO a donné procuration à Mme LABAT

Mme PRIEUR a donné procuration à M. BERGOUIGNIOU

Mme BENSÂÏD donne procuration à M. ABDELAOUI

Mme BLAIS a donné procuration à M. GADAL

Secrétaire de séance :

M. Clément GADAL

En application de l'article L 2121-15 du CGCT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

M. le Maire expose :

L'association Atelier Jeune Théâtre (AJT) participe activement aux événements de la ville et souhaite remplacer le vidéoprojecteur pour permettre une meilleure qualité des spectacles.

La commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association Les AJT en date du 4 mars 2026. Après étude de la commune du dossier de demande, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500,00€ à l'association Atelier Jeune Théâtre peut être soumise au conseil municipal.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 à l'article 65888.

**L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE ENTENDU,
LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Atelier Jeune Théâtre d'un montant de 500 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Secrétaire de séance,

Clément GADAL

Le Maire,

François ARDERIU

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

